

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

-:-:-:-:-  
**Séance du 4 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Jean-Paul ALRAN, Thierry VIEULES, Patrick DAURELLE, Olivier JUMEZ,

Ont donné procuration : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE à Marie-José ESCANEZ, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.

-Date de la convocation : 22/03/2024 - date d'affichage : 22/03/2024.

-:-:-:-:-

**Délibération n° 2024/19**

**Objet**: Clôture du budget annexe Micro crèche : transfert des résultats de clôture vers le budget principal et réintégration du passif et de l'actif au budget principal

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2023/87 du 14 décembre 2023 portant dissolution puis clôture du budget annexe Micro crèche avec effet au 31 décembre 2023 et dévolution de l'actif et du passif au budget principal de la CCMAV ;
- Vu la délibération de ce jour adoptant le compte financier unique 2023 du budget annexe Micro crèche de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefranchois ;
- Vu le compte financier unique 2023 du budget annexe Micro crèche présentant les résultats suivants :

	Résultat reporté 2022	Résultat de l'exercice 2023	Solde des Restes à Réaliser	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	- 1 074,64 €	1 184,08 €	0,00 €	<b>109,44 €</b>
FONCTIONNEMENT	0,00 €	-38,26 €		<b>-38,26 €</b>

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** que les résultats cumulés du compte financier unique du budget annexe Micro crèche à intégrer au budget principal s'élèvent pour la section de fonctionnement (C/002) à -38,26 € et pour la section d'investissement à 109,44 € (C/001),

**DÉCIDE** de procéder à la reprise des résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou de titres de recettes) au sein du budget principal de la CCMAV ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240404-04042024\_19-DE



**DIT** que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Micro crèche dans le budget principal de la CCMAV est effectuée par le comptable assignataire de la CCMAV qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe Micro crèche au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance  
Serge CAPGRAS

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 5 avril 2024.